

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignières Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29

FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2021

Convocation du : 26 novembre 2021

Membres en exercice : 14

Membres présents : 13

Votants : 13

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR GESLAIN DENIS, MR MAUNOURY REMY, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés : MME CONNEAU MARIE

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2021-037 Effacement de dette

Vu la clôture de la procédure de liquidation judiciaire

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, prononce l'effacement des dettes eau potable du compte ci-après :

- Commune concernée : JAVRON LES CHAPELLES
 - Abonnement : M50900
 - N° tiers : 3369684435
 - Montant : 656.61 € T.T.C
 - Cet effacement de dettes concerne :
 - 1^{er} semestre 2019 pour une consommation de 66m³
 - 2^{ème} semestre 2019 pour une consommation de 51m³
 - 1^{er} semestre 2020 pour une consommation de 76m³
 - 2^{ème} semestre 2020 pour une consommation de 38m³
- Soit un total de 231 m3

- Information de la Trésorerie - courrier du 09/08/2021 et autorise Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant à l'article 6542 créances éteintes.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 8 décembre 2021.

Le Président,

J.-L. LECOURT

